



certificat de capacité de mariage

Par **samia69**, le **24/03/2012** à **22:50**

bonsoir, voila je désire me marier avec un algerien avec qui nous avons une différence d'age de 16 ans,il as eu un premier rendez vous au consulat de france a alger le 22 mars 2012.il as présenter le dossier et on lui as dit qu'il manquer des document et qu'il fallait qu'il revienne lundi 26 mars 2012.Entre temps j'ai eu un doute concernant la capacité a obtenir ce fameux ccm,étant donné notre difference d'age je me suis dit qu'il y avait un risque pour que mon dossier soit transmis au procureur,donec ma question est la suivant est ce que si mon futur époux ne se rend pas au rendez vous de lundi est ce qu'il y a un risque que sa nous porte préjudice si on décide e se marier sans le CCM,sachant que désirons nous unir cette été inchallah.Merci de votre intérêt que vous portais a ma question.